

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 20 février 2017 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Normand Durand et Claude Brunet.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Résolution – autorisation et demande d'aide financière – étude de mise en commun de services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur/Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle
3. Résolution – quote-part de la RIDR 2016
4. Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un acte de servitude avec Mme Christine Paquet et M. Pierre Gingras (chemin des Bois-Blancs)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

11971-0217

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11972-0217

Résolution – autorisation et demande d'aide financière – étude de mise en commun de services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur/Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec pour la réalisation d'étude de mise en commun de services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur/Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU la proposition de la Ville de Sainte-Adèle de réaliser une telle étude;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement :

- d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à effectuer une demande de soumission par voie d'invitation écrite afin de donner mandat à une firme pour la réalisation d'une étude de mise en commun de services en sécurité incendie de la Ville de Saint-Sauveur/Municipalité de Piedmont et la Ville de Sainte-Adèle;
- d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à effectuer les demandes nécessaires pour l'obtention de l'aide financière offerte par le gouvernement du Québec pour une telle étude;
- De demander à la Ville de Sainte-Adèle à transmettre à la Municipalité de

piedmont copie de ladite étude.

ADOPTÉE

Résolution – quote-part de la RIDR 2016

11973-0217

ATTENDU QUE lors du dépôt du budget 2016, la RIDR avait estimé un apport de 621,04 tonnes métriques de matières vouées à l'enfouissement ultime dû au fait que la municipalité mettait en place le service de cueillette des matières organiques;

ATTENDU QUE le tonnage réel a été de 834,80 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les coûts d'enfouissement et les redevances s'élèvent à 100,80 la tonne métrique;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la municipalité verse la somme de 21 547,00 \$ à la RIDR pour l'excédent d'apport de 213,76 tonnes métriques.

ADOPTÉE

11974-0217

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un acte de servitude avec Mme Christine Paquet et M. Pierre Gingras (chemin des Bois-Blancs)

ATTENDU QU'à la demande des citoyens, la Municipalité de Piedmont a installé un lampadaire chemin des Bois-Blancs;

ATTENDU QUE ledit lampadaire est alimenté par un fil électrique qui passe au-dessus du lot 2 313 191;

ATTENDU l'entente intervenue entre la municipalité et Mme Christine Paquin et M. Pierre Gingras;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une servitude pour permettre l'installation d'un fil électrique au-dessus du lot 2 313 191, lequel fil alimente le lampadaire chemin des Bois-Blancs, le tout tel que convenu dans l'entente signée le 2 février 2017.

QUE Me Françoise Major, notaire, soit mandatée à préparer ledit acte. Il est bien attendu que les frais du notaire instrumentant seront à la charge de la Municipalité de piedmont.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question.

11975-0217

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu

unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire